

**Procès-verbal des délibérations *version rectifiée*****Convocation du 17 septembre 2026**

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de Mr **FRITZ** Daniel, Maire

Mesdames : **ALTMEIER** Floriane - **AUFSATZ** Lorène - **HELL** Fabienne - **STAUDER** Astride - **ZMUDZINSKI** Natacha

Messieurs : **ALBERT** Grégory - **CHOUFFEUR** Serge - **FRITZ** Daniel - **MONTEFORTE** Adrien - **NIMSGERN** Johan - **PEZZINI** - Sandrino - **RUDNIK** Philippe - **WAGNER** Paul

Absents excusés : **BOCK** Sylviane donne procuration à **STAUDER** Astride

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les 2 nouvelles secrétaires : Madame De Santis Gloria et Madame Michel Sandra présentes ce soir au conseil municipal

**I – Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Après consultation des conseillères et conseillers, le procès-verbal de la séance du conseil municipal n° 595 du 20 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité

**II – Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur **ALBERT** Grégory sollicite un secrétaire de séance parmi les conseillers et demande si quelqu'un se propose. Madame **STAUDER** Astride se propose comme secrétaire de séance pour la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame **STAUDER** Astride secrétaire de séance

**III – Finances Délibérations 716 - 717- 718****1) Demande de prise en charge : sortie scolaire, transport, journée du patrimoine**

En introduction Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des effectifs élèves (72) et enseignants depuis la rentrée 2026/2027 ainsi de la répartition enseignants /élèves

Dans le bâtiment de la maternelle

- Mme Bauer Jessica est en charge d'une classe regroupant 8 enfants de petite section et 8 enfants de moyenne section

- Mme Yener Seda est en charge d'une classe regroupant 6 enfants de grande section et 7 enfants de cours préparatoire

Ces enseignantes sont secondées par Mme Nussbaum Danielle, ATSEM

Dans le bâtiment du primaire

- Mme Decker Eve est en charge d'une classe regroupant 10 élèves de CE1 et 12 élèves de CE2 et assure également les fonctions de directrice du groupe scolaire

- Mme Kontzler Sophie est en charge d'une classe regroupant 11 élèves de CM1 et 10 élèves de CE2

- Mme Ben Tahir Lyna, Assistante d'Education en Langue Allemande assure la sensibilisation à l'apprentissage de la langue allemande pour l'ensemble des élèves du groupe scolaire

- Mme Brum Anaïs assure la décharge de direction et intervient les vendredis en CE1/CE2
- Mme Tabone Carmela est intervenante en religion

Dans le cadre des journées du patrimoine, Madame Kontzler prévoit des sorties à Bliesbruck.  
Le coût du transport s'élève à 298,00 euros. La municipalité est sollicitée pour la prise en charge du coût du transport.

**Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût du transport des élèves de la classe de Madame Kontzler à Bliesbruck dans le cadre des journées du patrimoine (Délibération 716)**

## 2) Animation musicale banquet des Seniors

L'animation musicale l'après-midi de ce dimanche 4 octobre 2026 sera assurée par le duo Josy et Yves d'Etzling (450 euros la prestation)

Les repas seront concoctés et servis par le Traiteur Schmitt de Woelfling

## 3) Tarifs de mise à disposition des diverses salles communales pour 2027 (Délibération 717)

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide que les tarifs de mise à disposition des salles et installations diverses retenues pour 2027 se déclinent selon le tableau ci-dessous :**

| Local                                               | Administrés de Kerbach                   | Personnes extérieures Kerbach | Caution Pour tous les cas de figure | Autre cas * Enterrements | Observations |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------|
| Mezzanine<br>* Enterrement                          | 150 euros<br>Gratuit                     | 250 euros<br>150 euros        | 500 euros<br>500 euros              |                          |              |
| Vestiaires<br>* Enterrement                         | 200 euros<br>Gratuit                     | 350 euros<br>200 euros        | 500 euros<br>500 euros              |                          |              |
| Salle entière ALSC<br>* Enterrement                 | 500 euros<br>Gratuit                     | 1000 euros<br>500 euros       | 1500 euros<br>1500 euros            |                          |              |
| Gde Salle pour plus de 300 personnes                | 1500 euros                               | 2000 euros                    | 1500 euros                          |                          |              |
| 1/3 Salle<br>* Enterrement                          | 300 euros<br>Gratuit                     | 600 euros<br>300 euros        | 1000 euros<br>1000 euros            |                          |              |
| Salle remise en forme /musculation<br>* Enterrement | 100 euros<br>Gratuit                     | 200 euros<br>100 euros        | 500 euros<br>500 euros              |                          |              |
| Piste de danse entière                              | Gratuit pour les associations de Kerbach | 200 euros                     |                                     |                          |              |
| Podium                                              | Gratuit pour les associations de Kerbach | 150 euros                     |                                     |                          |              |

**\*Gratuité de location de salle en rapport avec l'enterrement d'1 administré de Kerbach avec caution**

- L'installation du podium ainsi que de la piste de danse est assurée par les agents de la commune pour les locations à des personnes extérieures, et par les membres des associations pour les locations par les associations de la commune.
- Podium et piste de danse sont gratuits pour les associations de Kerbach

La location des salles est gratuite pour les associations, sans limite de nombre de locations à l'année et en fonction de la disponibilité des salles souhaitées.

3b) Tarifs en rapport avec la détérioration / « casse » de vaisselle et/ou ustensile lors d'une location pour 2027

**(Délibération 718)**

**Après délibération, le conseil municipal, à la majorité ( 1 abstention) décide d'adopter les tarifs à appliquer en 2027 pour le remplacement de vaisselle et/ou d'ustensiles mis à disposition lors des locations de salles diverses selon le tableau ci-dessous :**

| Désignation du matériel   | Coût       | Observations |
|---------------------------|------------|--------------|
| Verre à vin               | 2 euros    |              |
| Verre à bière             | 2 euros    |              |
| Coupe à champagne         | 2,50 euros |              |
| Verre à eau de vie        | 1 euro     |              |
| Coupelle/ Ramequin        | 2,50 euros |              |
| Saucière                  | 2,50 euros |              |
| Corbeille à pain          | 10 euros   |              |
| Assiette plate            | 5 euros    |              |
| Assiette creuse           | 5 euros    |              |
| Assiette à dessert        | 5 euros    |              |
| Tasse                     | 5 euros    |              |
| Sous tasse                | 3 euros    |              |
| Cuillère à soupe          | 1 euro     |              |
| Cuillère à dessert        | 1 euro     |              |
| Fourchette                | 1 euro     |              |
| Fourchette à dessert      | 1 euro     |              |
| Couteau                   | 1 euro     |              |
| Plat inox plat            | 10 euros   |              |
| Plat inox creux           | 15 euros   |              |
| Plat porcelaine           | 20 euros   |              |
| Saladier en verre         | 20 euros   |              |
| Saladier en inox          | 25 euros   |              |
| Plateau à desservir       | 5 euros    |              |
| Louche                    | 10 euros   |              |
| Ecumoire                  | 10 euros   |              |
| Pelle à gâteau            | 5 euros    |              |
| Couteau à pain            | 12 euros   |              |
| Trancheur à pain          | 30 euros   |              |
| Tire-bouchon (grand)      | 35 euros   |              |
| Grenadier ouvre bouteille | 3 euros    |              |
| Service à salade          | 4 euros    |              |
| Pince à saucisse          | 8 euros    |              |
| Percolateur               | 50 euros   |              |
| Bouilloire électrique     | 30 euros   |              |
| Thermos                   | 20 euros   |              |
| Chauffe plat              | 100 euros  |              |
| Marmite à Knacks          | 200 euros  |              |
| Pelle à déchets           | 5 euros    |              |
| Balai                     | 12 euros   |              |
| Balayette                 | 5 euros    |              |
| Balai large               | 20 euros   |              |
| Raclette                  | 15 euros   |              |

|            |          |  |
|------------|----------|--|
| Combiné WC | 10 euros |  |
| Poubelle   | 40 euros |  |
| Seau       | 8 euros  |  |

**IV – Devis**

1) Pose du tapis synthétique gazon, cour de récréation du primaire de l'école « Laurent Bour »

En raison du besoin de reconsidérer la solution la mieux adaptée pour « *habiller* » cet espace nature dans des conditions optimales de sécurité pour les enfants, ce point est remis à l'ordre du jour d'un autre conseil municipal

2) Curage du fossé, rue de la Forêt

Il s'agit du fossé situé en regard du chalet brun rue de la forêt et descendant vers le village jusqu'au niveau du pont. Ce fossé donne sur la Waeschbach . Sans curage, l'eau s'écoule sur la route, ce qui rend la chaussée glissante en période de gel hivernal

Le curage du fossé s'avère nécessaire sur une longueur de 100 m et une profondeur de 50 cm

Les entreprises sollicitées proposent de réaliser ces travaux (*évacuation des gravats comprise*) comme suit :

- Entreprise Wittmeyer pour une somme de 2300 euros HT Soit 2760 TTC
- Entreprise TP Klein pour une somme de 943,50 euros HT Soit 1132,20 TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise TP Klein pour la somme de 943,50 euros HT Soit 1132,20 TTC (Délibération 719)**

3) Changement de rideau métallique « Délices de Sophie »

S'agissant du rideau métallique commandant l'accès au couloir du magasin, les frais de réparation de ce système main d'œuvre comprise, représentent un coût plus élevé que son remplacement.

2 devis :

- BR menuiserie de Spicheren 1041,67 HT, soit 1250 euros TTC
- JLS 1948,88 HT soit 2338,66 TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier le remplacement du rideau métallique des « Délices de Sophie » à BR menuiserie de Spicheren pour un montant de 1041,67 HT, soit 1250 euros TTC (Délibération 720)**

**V – Journée Brioche de l'Amitié**

La collecte est prévue samedi matin 10 octobre 2026 de 8h30 à 12h00

Montant du don conseillé cette année 2026 : 5,00 euros

Un nouvel appel à participer à cette collecte est faite à l'ensemble des conseillers présents

Pour information, pour être efficace il faut pouvoir compter sur 5 groupes de 2 quêteurs/ groupe pour assurer la quête

Après sollicitation, il semble que 11 personnes adultes pourraient constituer l'équipe de quête

D'avance, MERCI !

**VI – Choix du Jury des Maisons Fleuries**

Noussviller ou Bousbach selon disponibilité.

La sélection se fait sur photos

Date à définir avec la commune jury

Nous attendons la réponse définitive de Noussviller

### **VII – Installation de station de gonflage de pneumatique**

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), LEDX ENERGIE propose l'installation d'une station de gonflage de pneumatiques, entièrement financée, sans investissement ni abonnement. Cette solution permet d'offrir un service gratuit aux usagers en contribuant à la sécurité routière, à la réduction des émissions de CO2 et à la valorisation de la démarche environnementale.

L'offre comprend : la fourniture et l'installation de la station, la signalétique réglementaire, la maintenance annuelle complète et une installation conforme au dispositif des CEE

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), décide d'adhérer à l'installation d'une station de gonflage de pneumatiques au centre du village selon les conditions énumérées ci-dessus (Délibération 721)**

### **VIII – Conseil Municipal des Enfants**

Il est proposé de reconduire un conseil municipal des enfants.

L'organisation de la mise en œuvre de cette instance suppose :

- L'envoi d'un courrier adressé aux parents des enfants domiciliés à Kerbach et âgés de 7 à 10 ans (classes CE1, CE 2, CM1, CM2) ainsi qu'un courrier explicatif aux enfants.
- Les enfants intéressés se font connaître et peuvent faire campagne
- Les élections se déroulent à l'école à une date arrêtée en concertation avec les enseignants
- La proclamation des résultats est réalisée dès la fin des élections
- L'Installation du 1<sup>er</sup> conseil devrait pouvoir se faire en milieu du mois de novembre 2026

Pour le bon déroulement de la mise en œuvre du Conseil Municipal des Enfants et la tenue des séances, la présence participative de plusieurs conseillers municipaux adultes est requise.

L'appel est lancé

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'organiser la mise en place d'un Conseil Municipal de Enfants dans les meilleurs délais (Délibération 722)**

### **IX – Création d'un Conseil des Sages**

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Conseil des Sages au niveau de la commune.

Il s'agit d'une instance consultative indépendante, et apolitique qui permet aux aînés de la commune de mettre leur expérience, leur mémoire locale et leur disponibilité au service de l'intérêt général. Le conseil peut être saisi par la municipalité sur des projets communaux ou s'autosaisir de sujets relatifs au cadre de vie, au patrimoine ou à l'intergénérationnel. Il peut être composé de 15 personnes (hommes et femmes) de plus de 70 ans et sans mandat électoral en cours. Très prochainement un appel à candidatures sera lancé.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), adhère à la proposition de créer un Conseil des Sages au sein de la commune de Kerbach. (Délibération 723)**

**X – Autorisation au Maire de signature d'une convention territoriale portée par la Communauté d'Agglomération de Forbach et la Caisse d'allocations Familiale (Délibération 724)**

**Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle (CAF)**

*Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la Convention Territoriale Globale (CTG) est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.*

**La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.**

**L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.**

**Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :**

- la petite enfance et le soutien à la parentalité,
- l'accès aux droits,
- l'animation de la vie sociale et la jeunesse.

**La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la Communauté d'Agglomération et de ses communes membres.**

**Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.**

**Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2031. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.**

**Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.**

**Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption de la motion suivante :**

**MOTION**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France 2022-2026,

**CONSIDERANT** que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

**CONSIDERANT** la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2026, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

- Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'un de ses représentants à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2027-2031, et tout document y afférent.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2027-2031 (Délibération 724)**

#### **XI – Rénovation de sentier forestier donnant accès à la forêt d'HERMERICH**

La commune pourrait disposer d'une éventuelle aide/subvention de la part de la région pour la rénovation du sentier forestier donnant accès à la forêt d'HERMERICH.

L'appel à projet FEDER est ouvert du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 16 novembre 2026

Ce sont les communes forestières du Grand Est qui portent le projet.

Des devis en rapport avec ces travaux ont été demandés à :

- Wittmeyer = 34263,50 euros HT, soit 41 116,20 TTC
- TP Klein = 19880 euros HT, soit 23856 TTC

#### **XII – Informations diverses**

- Acquisition d'un terrain communal rue Saint Laurent de Cognac

Mr Lichtle a adressé une demande d'acquisition d'un terrain communal jouxtant sa propriété.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande d'acquisition d'un terrain communal de Mr LICHTLE. Compte tenu de la situation de cette parcelle, la cession de celle -ci créerait une enclave et empêcherait l'accès à d'autres propriétés (cf PLU) (Délibération 725)**

- Recrutement d'un assistant en langue Allemande

Le choix du jury de recrutement s'est porté sur Mme Ben Tahir Lyna actuellement étudiante en licence Management Franco-Allemand niveau Bac +2 disponible de suite et ayant pris connaissance des modalités quant au temps de travail et à la répartition des horaires.

Mme Ben Tahir Lyna prendra ses fonctions Assistante d'Education en Langue Allemande jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026

- Assemblée Extraordinaire de l'association sportive de football (ASK)

Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 27.09.2026 à 10h00

3 personnes de l'ASK et 3 personnes du conseil municipal y ont participé.

Mr Todesco Frédéric a été nommé régisseur en attendant la dissolution de l'association.

Les comptes de l'association doivent être communiqués à la mairie.

Une proposition de création d'une académie de football a été faite par une personne extérieure à la commune.

N'ayant été destinataire d'un courrier en rapport très peu de temps avant la tenue du conseil, celui-ci n'était pas en mesure d'en débattre. Ce point sera revu ultérieurement.

- Prestation de matériel de la Commune – Concert du Brass Band

Le concert annuel se déroulera le samedi 7 novembre 2026 à 20h30

L'association a fourni un devis de 2875 euros HT, soit 3450 euros TTC pour la location d'un matériel complet d'éclairage (Starlight)

La commune prendra en charge cette dépense pour 2026

#### Informations :

- Rapport du mois de septembre du Radar Pédagogique

A noter pas d'enregistrement de vitesse au-delà de 66km/h et 67km/h (1<sup>er</sup> relevé : 2.09.2026-dernier relevé : 12.09.2026) 87% des vitesses se situe entre 30 et 50km/h

- Visite de Sénat pour le Conseil Municipal

La sénatrice Mme Belrithi invite 50 élus à visiter le Sénat

La sénatrice prend en charge les repas uniquement des maire et Maires -Adjointes

Les frais de transport restent à la charge des élus

- Encaissement de chèque GROUPAMA

Suite aux dégradations de 2 potelets rue de Sarreguemines liées à l'accident d'un particulier  
Règlement d'un chèque d'un montant de 334,61 euros

- Lecture de la lettre de remerciements de Mr ENGLER suite à l'exposition « Une semaine au rythme de la vie des Indiens d'Amérique du Nord » qui s'est tenue en commune de Kerbach du 15 septembre 2026 au 18 septembre 2026 inclus.

- Monsieur le Maire a rencontré un médecin en fin d'études qui pourrait être intéressé pour s'installer à Kerbach. Ce médecin qui doit encore suivre 1 année de formation réside à Rouhling et est en réflexion quant à sa décision de s'installer ici ou ...ailleurs. Pour information la CAFPDF assure une aide de 18000 euros en contrepartie d'un engagement de service de 5 ans

- Demande de mise à disposition du terrain de schiste pour les joueurs de foot d'Etzling durant la période de réfection de leur terrain.

- Pour les nombreuses plaintes formulées quant au dépassement de hauteurs de haies, les administrés concernés sont invités à avoir recours au conciliateur de justice

- Pour information, l'enquête publique relative à la révision du PLU se termine le 9 octobre 2026. S'en suivra un rapport.

- Mr Weyland Daniel, propriétaire de plusieurs petites parcelles sur le ban de Kerbach souhaite en faire don à la commune. Rechercher la situation de ces parcelles sur le plan de la commune afin de pouvoir en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h12

10 délibérations ont été prises au cours de cette séance de 716 à 725

Le Maire  
FRITZ Daniel

FRITZ Daniel



Secrétaire de séance  
STAÜDER Astride

